

Glossaire des termes du système éducatif français, à destination de l'accompagnateur en classe de primaire

LES INTERVENANTS :

Équipe éducative : ensemble des intervenants.

Instituteur : Enseignant du primaire de catégorie B. Il a pu être formé en école normale d'instituteurs. Il peut accéder au corps de professeurs des écoles par ancienneté ou concours interne.

Professeur des écoles : Enseignant du primaire de catégorie A.

Enseignant surnuméraire : enseignant n'ayant pas une classe particulière à sa charge, il peut prendre en charge des groupes plus ou moins importants d'élèves, soit pour enseigner une matière particulière, soit pour assurer une *remédiation**.

PVP (pour Professeur de la Ville de Paris) : Spécificité des écoles parisiennes, ce sont des enseignants spécialisés, qui prennent en charge le sport, l'art visuel, ou la musique.

AVS (pour Auxiliaire de Vie Scolaire) : personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

PE1 (pour Professeur des Écoles) : Élève- professeur de première année.

PE2 (pour Professeur des Écoles) : Élève-professeur de deuxième année. Ayant réussi le concours d'entrée à l'*I.U.F.M.* * il est fonctionnaire stagiaire.

T1 : Professeur des écoles débutant dont c'est la première année sur le terrain.

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

Maître formateur : Instituteur ou professeur des écoles titulaire du Certificat d'aptitude à la Fonction d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur. (C.A.F.I.M.F ou C.A.F.I.P.E.M.F). Ce certificat est délivré après un examen. L'enseignant doit avoir au moins cinq ans d'ancienneté. Après une première épreuve d'admissibilité (la note ne peut être inférieure à 15), le candidat présente un mémoire et passe une épreuve professionnelle (animation pédagogique ou critique de séquence de classe).

ZIL (pour Zone d'Intervention Limitée) : Instituteur titulaire assurant les remplacements de courte durée. Ils sont rattachés à une école.

Brigade : Instituteur titulaire assurant les remplacements de longue durée.

ATSEM ou ASEM (pour Agent (Territorial) Spécialisé d'Ecole Maternelle) : intervenant qualifié assistant le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Il prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants.

Maître E : Membre du *RASED**, responsable de l'aide spécialisée à dominante pédagogique. L'aide

spécialisée à dominante pédagogique a pour but de restaurer chez l'élève en difficulté à l'école, sa capacité à donner du sens au savoir, et maîtriser les techniques d'apprentissage pour qu'il puisse vivre l'expérience de la réussite. Ces enseignants prennent en charge des petits groupes d'élèves, sur le temps scolaire.

Maître G : Membre du *RASED**, responsable de l'aide spécialisée à dominante rééducative. Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et relationnelle, à des enfants pour lesquels la seule réponse pédagogique apparaît inopérante, des enfants qui ne parviennent pas s'adapter l'école.

RASED (pour Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) : Réseau constitué des *maîtres E et G** et du psychologue scolaire.

I.E.N : Inspecteur de l'Education Nationale.

LESTERMES PEDAGOGIQUES :

Remédiation : Mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation.

Évaluation initiale : évaluation visant à faire le point sur les connaissances des élèves avant d'entamer une nouvelle *séquence**. Le résultat est sans influence sur le bulletin.

Évaluation formative : évaluation visant à faire le point sur les connaissances des élèves au cours de l'apprentissage. Le résultat est sans influence sur le bulletin, mais permet la mise en œuvre d'une *remédiation**.

Évaluation sommative (ou finale) : évaluation permettant d'évaluer les acquis des élèves en fin de séquence. Le résultat compte pour le bulletin.

Décloisonner : Pour une classe de double niveau (CP/CE1 par exemple), fait de prendre une demi classe, pendant que l'autre est prise en charge par un *enseignant surnuméraire** ou un *PVP**.

Regroupement : terme utilisé à l'école maternelle pour désigner le rassemblement des élèves sur les bancs près du tableau (appelé coin regroupement). On oppose le travail en regroupement, principalement oral, au travail en *ateliers**, principalement manuel.

Ateliers : terme utilisé à l'école maternelle pour désigner les travaux en petits groupes (modelage, coloriage, mais aussi expériences scientifiques). Le travail en ateliers s'oppose au travail en *regroupement**.

Mise en place des pré-requis : Première étape d'une séance, où l'on pose les bases nécessaires l'apprentissage à venir.

Module, séquence, séance : Un module est un ensemble de séquences sur un thème général (exemple : Les changements d'état). Une séquence est un ensemble de séances traitant un aspect du thème général (exemples : le changement d'état solide/liquide, le changement d'état liquide/gaz).

Réinvestir : Fait de réutiliser une connaissance dans une autre situation. Cela favorise la maîtrise des concepts.

LES LIEUX ET REUNIONS A L'ECOLE :

Salle des maîtres : Comme son nom l'indique, c'est la salle dédiée aux enseignants. Elle est un lieu de convivialité surtout occupé le midi pour le repas.

BCD (pour Bibliothèque Centre Documentaire) : Bibliothèque de l'école.

Conseil des maîtres : Réunion hebdomadaire (ou moins fréquentes selon les écoles) où les enseignants et le directeur se réunissent pour régler des problèmes administratifs, discuter des problèmes généraux ou encore gérer l'intervention des *enseignants surnuméraires* *. Cela permet également d'assurer l'harmonie générale des enseignements et de la gestion de la discipline.

Conseil d'école : Réunion trimestrielle réunissant tous les intervenants de l'école et les parents d'élève. C'est l'occasion d'assurer la communication avec les parents, de leur rendre compte de ce que font leurs enfants à l'école.

LES DIFFERENTES CLASSES ET NIVEAUX :

Cycle 1 : ensemble des classes de petite et moyenne sections.

Cycle 2 : ensemble des classes de la grande section au CE1.

Cycle 3 : ensemble des classes du CE2 au CM2.

CLIN (pour classe Classe d'INitiation) : classe qui assure l'intégration des élèves non francophones.

Classe d'application : classe dont l'enseignant est un *maître formateur**

École d'application : école présentant au moins 3 *classes d'application**

ZEP, REP, RAR, RRS :

Les ZEP (Zone d'Education Prioritaire) ont été créées en 1981, les REP (Réseau d'Education Prioritaire) en 1999, les RAR (Réseau Ambition Réussite) et les RRS (Réseaux de Réussite Scolaire) en 2006. Jusqu'à la troisième relance, en 2006, la majorité des REP englobait une ZEP qui en constituait le noyau. Un REP pouvait être constitué de moins de trois établissements jusqu'à plus de vingt. Après la relance de 1999, les REP ont accueilli des établissements sortant de ZEP offrant ainsi la possibilité de mutualiser des moyens éducatifs particuliers et des pratiques.

Les RAR, au nombre de 249 en 2006, 254 en 2009, regroupent les écoles et établissements concentrant le plus grand nombre de difficultés. Ils bénéficient de moyens supplémentaires : 1000 enseignants, 3000 assistants pédagogiques, une infirmière à temps complet par collège. Les RRS ont pour vocation à sortir progressivement du dispositif éducation prioritaire.